



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, 25 juin 2015

Pratique avancée infirmière : un colloque pour comprendre et promouvoir l'innovation

Le mercredi 24 juin au Palais du Luxembourg se sont réunis près de 120 participants à l'invitation de l'Ordre national des infirmiers pour débattre autour de la pratique avancée infirmière. Déjà développée dans de nombreux pays elle pourrait être adoptée par la France avec le projet de loi de modernisation du système de santé en cours d'examen actuellement par la Commission des affaires sociales du Sénat. Une occasion de démontrer la vitalité de la réflexion en faveur d'une évolution des modèles professionnels pour mieux répondre aux besoins croissants dus aux pathologies chroniques.

Alors que le Sénat est actuellement saisi du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale le 14 avril dernier, ce colloque tombait à point nommé pour éclairer les parlementaires sur le concept de pratique avancée et, dans une logique pluridisciplinaire, d'en préciser le cadre et d'ouvrir des perspectives d'amélioration des prises en charge des patients notamment chroniques.

Chercheurs, experts, parlementaires, représentants institutionnels, économistes de la santé, universitaires, représentant des usagers et infirmières expertes ont apporté leur contribution à un débat de haut niveau, devant un public attentif et participatif composé notamment de nombreux sénateurs qui ont ainsi témoigné de leur intérêt pour l'évolution de la profession infirmière.

A la tribune, le député du Rhône et rapporteur du projet de loi de modernisation du système de santé, Jean-Louis TOURAINE a appelé à l'introduction de la pratique avancée en France dans une logique de « *complémentarité* » rejetant l'erreur passée consistant à parler de délégation de tâches. « *Si chacun connaît sa responsabilité, il n'y aura pas de conflit mais une saine complémentarité au bénéfice du patient chronique.* » Cette approche est également celle de Patrick BOUET, président du CNOM qui milite pour une « *identification claire des contenus des métiers* » afin de mettre en œuvre des coopérations solides et optimales pour la prise en charge. Une vision qu'adopte aussi Thomas SANNIE, président de l'Association Française des Hémophiles et représentant le CISS en insistant sur la prise en charge des patients et usagers comme un tout nécessitant l'engagement des professionnels de santé et des patients eux-mêmes. « *Considérer la pratique avancée comme consistant à réserver la haute technicité aux médecins et les tâches mineures du soin aux infirmières serait une erreur fondamentale. Les patients ne sauraient l'accepter.* »

Les contributions des différents intervenants, éclairées par les résultats de l'étude conduite pour l'OCDE présentée par Marie-Laure DELAMAIRE et par les concepts décrits avec précision

par Christophe DEBOUT de l'ANFIIDE, ont permis d'envisager tous les enjeux de formation, d'organisation, de leadership et d'évaluation d'une mise en œuvre de la pratique avancée infirmière.

« Oui la pratique avancée infirmière constitue une évolution importante dans laquelle nous mettons un grand espoir » explique Didier Borniche. *« Mais j'ai acquis la conviction que son introduction sera une réussite si nous parvenons à le faire dans un esprit de consensus, de coordination dans une logique pluriprofessionnelle. Les infirmières devront également prendre en main cette réforme et l'Ordre les y aidera. »*

A l'occasion des débats, Alain MILON, sénateur du Vaucluse et président de la Commission des affaires sociales du Sénat, présent dans la salle, a tenu à prendre la parole pour exprimer à la fois son soutien à la pleine et entière mise en œuvre du LMD pour la profession infirmière mais également rappelant qu'en tant que médecin il était profondément attaché au rôle infirmier, à sa reconnaissance et au cadre institutionnel de la profession incarné par son ordre national s'écriant *« On maintient l'Ordre, il est sauvé ! »*.

En guise de conclusion Lucie TREMBLAY, présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a redit toute la pertinence pour l'accompagnement d'une telle réforme, de l'institution ordinale dont *« le rôle est de protéger le public par et avec les infirmières. »*

Les actes de ce colloque seront publiés et peuvent d'ores et déjà être commandés sur simple demande auprès de l'Ordre national des infirmiers.

À propos de l'Ordre national des infirmiers

Avec plus de 172 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion.

Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé.

Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.

Contacts presse :

Vianney Le Parquic – Confluence
01 40 07 34 22
vianney.leparquic@comfluence.fr

**Karim Mameri – Secrétaire général de l'Ordre national
des infirmiers**
06 21 75 54 59